

**AVIS AUX CANDIDATURES PORTANT SUR LA SÉLECTION  
DE PROJETS ORGANISATIONNELS  
INNOVANTS EN PSYCHIATRIE EN NORMANDIE  
POUR 2019**

**Autorité compétence pour l'appel à candidature**

Agence Régionale de Santé de Normandie  
Espace Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN cedex 4

**Direction en charge de l'appel à candidature**

Direction générale  
Mission Santé Mentale  
Dr Cécile BONNEFOY

**Clôture de l'appel à candidature**

Vendredi 27/09/2019 à 17h

**Objet de l'appel à candidature**

Projets organisationnels innovants en psychiatrie en Normandie pour 2019 au regard du descriptif des orientations nationales du Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP) :

- Repérage et prise en charge en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et psychiatrie périnatale
- Mise en œuvre des parcours en psychiatrie favorisant la proximité et les articulations entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé sur les territoires de santé mentale
- Projets de télémédecine au service des patients et des professionnels
- Accès aux soins somatiques, repérage et prise en charge précoce en lien avec les soins psychiatriques
- Prévention et gestion des situations de crise et d'urgence

**1. Critères de sélection et modalités d'évaluation des candidatures au niveau régional et national**

Afin de garantir un traitement équitable des dossiers réceptionnés et la transparence des procédures, les critères de sélection et modalités de cotation des candidatures font l'objet d'un dossier d'instruction de l'avis d'appel à candidature (Cf. GRILLE\_ANALYSE\_ARS\_NORMANDIE).

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sélectionnera les candidats sur la base de l'instruction Mission Santé Mentale. Celle-ci sera réalisée selon les critères suivants :

- Le caractère innovant pour le territoire du projet présenté par le promoteur candidat ;
- La pertinence au regard de la politique régionale de santé et l'Impact (Importance du besoin ; à satisfaire)
- L'opérationnalité pour un engagement dès 2020 ;
- Le potentiel estimé de pérennisation et de transférabilité ;
- La mobilisation des acteurs et l'analyse préalable de la faisabilité (pilote) ;
- La soutenabilité financière au regard des bénéfices attendus ;
- La qualité du dossier incluant le dispositif d'évaluation.

Cette sélection des projets accompagnée de la grille d'évaluation régionale réalisée par l'ARS de Normandie sera remontée à la DGOS avec mention de leur ordre de priorité au plus tard le mardi 15 octobre 2019.

Un jury national sera réuni à l'automne pour classer les projets retenus sur la base de documents transmis par les ARS.

L'annonce des projets retenus pour un financement au titre de l'année 2019 aura lieu à l'issue du jury.

## 2. Pièce Justificative exigible et modalités de dépôt des candidatures

### Pièce Justificative exigible :

- ❖ Dossier de candidature complété comprenant :
  - Identification :
    - référents/promoteurs du projet
    - Acteurs/partenaire(s) Identifié(s) du projet
  - Description et fancements du projet :
    - Contexte et objectifs
    - Inscription dans la politique régionale de santé mentale et de psychiatrie
    - Descriptions des apports attendus/objectifs poursuivis
    - Caractère innovant du projet
    - Parties prenantes du projet
    - Transférabilité du projet
    - Bibliographie/ressources scientifiques
  - Planification de la réalisation du projet
    - Gouvernance du projet
    - Contexte existant
    - Contexte cible
    - Accompagnement au changement
    - Calendrier
      - Cf. grille Plan de réalisation annexée au dossier de candidature
    - Indicateurs de suivi et d'évaluation
  - Analyse stratégique des conditions de succès et de pérennité
  - Demande de financement :
    - Cofinancements/pérennisation du projet au-delà de l'expérimentation
    - Ressources humaines
      - Cf. Fiche financière pour report du coût annexée au dossier de candidature
    - Composants techniques
      - Cf. Fiche financière pour report du coût annexée au dossier de candidature

### Modalités de dépôt des candidatures :

#### *a) Envoi par courrier*

Les dossiers de candidature seront adressés en version papier avec la mention « FIOP 2019 - NE PAS OUVRIR » en deux exemplaires en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé de Normandie  
Direction Régionale  
Mission Santé Mentale  
Espace Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 CAEN cedex 4

Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi.

*b) Envoi par mail*

L'envoi par courrier devra être doublé d'un envoi par mail reprenant en version électronique le dossier de candidature.

Dans ce cas, l'envoi du dossier de candidature par mail s'effectuera à l'adresse suivante :

[cecile.bonnefoy@ars.sante.fr](mailto:cecile.bonnefoy@ars.sante.fr)

**Objet du mail :** réponse à l'appel à candidature « FIOP 2019 »

**Corps du mail :** éléments du dossier de candidature

**Pièces jointes :** pièces jointes se rapportant à la candidature

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

**3. Publication et modalités de consultation du présent avis**

L'avis d'appel à candidature « Sélection de projets organisationnels innovants en psychiatrie en Normandie pour 2019 », le cahier des charges, la grille de sélection ARS et le dossier de candidature seront publiés sur le site internet de l'ARS Normandie, à l'adresse suivante :

<https://www.normandie.ars.sante.fr>

**4. Calendrier de l'appel à candidature**

Date limite de dépôt des candidatures : 27/09/2019 à 17h

La Directrice générale,



Christine GÁRDEL

